

NICHOLS, Roger L., *Indians in the United States and Canada. A Comparative History* (Lincoln & London, University of Nebraska Press, 1998), 383 p.

Olive Patricia Dickason

Volume 52, numéro 3, hiver 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005398ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005398ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dickason, O. P. (1999). Compte rendu de [NICHOLS, Roger L., *Indians in the United States and Canada. A Comparative History* (Lincoln & London, University of Nebraska Press, 1998), 383 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 52(3), 425–427. <https://doi.org/10.7202/005398ar>

COMPTE RENDU

NICHOLS, Roger L., *Indians in the United States and Canada. A Comparative History* (Lincoln & London, University of Nebraska Press, 1998), 383 p.

Au départ, disons que cet ambitieux projet ne se limite pas uniquement, comme le suggère son titre, aux Indiens du Canada et des États-Unis. Il s'agit ici plus précisément de la façon dont les puissances colonisatrices ont cherché à traiter avec eux. En effet, ce volume présente un compte rendu progressif du processus de colonisation et de la façon dont les Indiens ont cherché à se défendre et à défendre leur culture contre la ruée écrasante de l'invasion européenne. Ainsi, ce volume offre de nombreux détails concernant les énormes difficultés auxquelles les envahisseurs et les peuples envahis étaient confrontés. À cet égard, signalons que, bien que les expériences canadiennes et américaines aient été différentes quant aux processus mis en place, on ne relève que très peu d'éléments susceptibles de nuancer les objectifs de ces deux pays. L'un et l'autre se sont efforcés d'absorber les Premières Nations à l'intérieur de leurs cadres sociaux et politiques. Ils n'ont pas réussi, comme en témoigne l'ascension du «Red Power» dans ces deux pays cinq cents ans plus tard.

L'auteur présente les cinq étapes qui devaient caractériser l'expérience typique du contact pour l'autochtone: son indépendance initiale, un mouvement vers l'égalité Amérindien-Blanc, la réduction des tribus vers la dépendance à l'intérieur des systèmes coloniaux, le glissement vers la marginalité, la montée du nationalisme des autochtones et, dans certains cas, le recouvrement économique. Les diverses conditions écologiques régionales ainsi que la grande variété de cultures autochtones, de concert avec les différences dans les économies et procédures coloniales, exigeaient que ces étapes soient mises en valeur de façon différente à l'échelle du continent. Au Canada, par exemple, l'essor de la traite des fourrures qui a duré plus de deux siècles et le manque de familiarité des Européens avec un climat exigeant signifiaient qu'un partenariat *de facto* devait se développer. Aucune collaboration de cette nature ne s'est manifestée dans les régions au sud où l'agriculture assurait la base économique du colonisateur et des populations colonisées. Cela devait provoquer des confrontations territoriales. Cependant, malgré une expérience de contact différente, le Canada et les États-Unis se trouvent aujourd'hui devant des situations semblables, au moment même où ils sont aux prises avec le concept de la semi-indépendance des Premières Nations à l'intérieur de leurs fédérations. Pour leur part, les peuples autochtones ne se sont pas à ce jour accordés sur la définition de l'expression «autonomie». Compte tenu de ces limites, cet examen établit clairement que ni le Canada ni les États-Unis n'ont résolu toutes les difficultés que comportait la prise de contrôle

[1]

des civilisations du Nouveau Monde. Toutefois, cet examen démontre que, manifestement, il s'est produit une évolution, que les attitudes ont changé et que, dans ces nouveaux pays, la vision d'un «brave new world» s'est élargie pour devenir plus inclusive et plus compliquée que lors des premiers contacts.

Par contre, en se concentrant sur des éléments d'ordre politique et sur les actions qu'ils ont inspirées, cette étude ne révèle qu'une partie de l'histoire. Les esquisses de l'auteur sur les sociétés amérindiennes et celles de l'Europe ne rendent pas justice aux complexités de la confrontation, ni à celles du passé ni à celles qui se poursuivent encore aujourd'hui. L'auteur fait preuve de peu de compréhension des visions culturelles qui ont motivé les deux parties en cause. Par surcroît, il manque de temps en temps de précision sur des détails historiques, particulièrement ceux des toutes premières années. Citons comme exemple la discussion portant sur les événements de la fin du XVII^e siècle où l'auteur prétend que les idées négatives concernant les esclaves noirs s'élargissaient graduellement pour inclure les Indiens (p. 60). Pareille affirmation suppose l'ignorance des anciens débats où il s'agissait de déterminer si les Amérindiens n'avaient que la forme humaine. Ces débats atteignirent leur point culminant lorsque le pape Paul III déclara, en 1517, que les Amérindiens étaient «vraiment des hommes» et qu'ils ne devaient être privés ni de leur liberté ni de leurs propriétés, «même s'ils [étaient] à l'écart de la foi en Jésus-Christ». En outre, le mouvement colonial à ses débuts reposait sur l'idée que les Indiens étaient non civilisés; si les Anglais n'ont accepté cette idée qu'en 1675, comme le prétend l'auteur, comment pouvaient-ils alors justifier la présence d'établissements déjà en place sur des territoires amérindiens? En ce qui concerne la cession de la seigneurie de Sillery aux Indiens en 1651, à la condition qu'elle reste sous le contrôle des jésuites (p. 25), l'auteur n'explique pas que cette mesure n'était que temporaire et destinée à s'assurer de la loyauté des Indiens lors des guerres coloniales. Cela n'était qu'une mesure spéciale qui devait perdurer jusqu'au moment où les jésuites allaient obtenir les titres de la seigneurie en 1699. Enfin, lorsque l'auteur affirme qu'au XIX^e siècle, le gouvernement canadien traita les Métis et les Indiens de la même façon (p. 222), cela devrait surprendre les Métis. Ceux-ci n'ont été classés comme peuple aborigène qu'avec l'Acte constitutionnel de 1982, et même à ce moment, aucune disposition n'a été prise pour leur accorder les mêmes droits qu'aux Amérindiens. À cet égard, la première percée devait surgir lors d'une récente cause devant un tribunal du Manitoba où l'on a soutenu que les Métis avaient les mêmes droits de chasse et de pêche que les Amérindiens. Cette décision fera l'objet d'un appel devant la Cour suprême.

Malgré ces limites et quelques erreurs d'ordre historique, ce travail de compilation des actes et des événements qui ont marqué les relations entre les Amérindiens et les Blancs constitue une base utile à nos études futures. Nous devons applaudir cet auteur qui s'est chargé d'une tâche intimidante en dressant, au moins en partie, les fondations d'une histoire comparative nord-américaine.

*Département d'histoire
Université d'Ottawa*

OLIVE PATRICIA DICKASON